Le drame poétique : avec musique de scène

Autor(en): **D'Udine, Jean**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La musique en Suisse : organe de la Suisse française**

Band (Jahr): **1 (1901-1902)**

Heft 17

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1029855

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

1re Année - No 17 - 1er Mai 1902

La Musique en Suisse

ORGANE de la SUISSE FRANÇAISE

Paraissant le 1er & le 15 de chaque Mois

Abonnement d'un An : Suisse 6 francs, Étranger 7 francs

Rédacteur en Chef :
E. JAQUES-DALCROZE
Cité 20 - Genève

Éditeurs-Administrateurs :
DELACHAUX & NIESTLÉ, à Neuchâtel
W. SANDOZ, éditeur de musique, à Neuchâtel

LE DRAME POÉTIQUE

avec musique de scène.

DANS une brochure intitulée « Le Théâtre de l'Elite et son Avenir », M. Edouard Schuré concluait tout récemment :

Le drame musical peut être considéré comme la synthèse la plus complète de l'art et le plus beau triomphe du génie. Mais il réclame le plus extraordinaire concours de forces et sa réalisation est la plus difficile de toutes. En outre, aucun genre n'est immuable dans l'évolution humaine et l'on peut concevoir les rapports de la poésie et de la musique avec un autre dynamisme... Cependant..., loin d'exclure le drame musical du théâtre de l'élite, j'y verrais plutôt son couronnement. J'y admettrais, d'autre part, le drame parlé sans musique, mais je choisirais comme centre équilibrant de ce théâtre un certain genre de drame, où la poésie et la musique entrent en contact discret et intelligent, marquant, par une psychologie délicate, leurs domaines respectifs sans les confondre. Je le choisirais pour norme d'autant plus qu'il conviendrait aussi bien à la restitution des chefs-d'œuvre classiques de tous les temps qu'aux tentatives nouvelles de l'ordre le plus élevé.

Ce n'est pas, on le pense, du vieux mélodrame que j'entends parler... Je parle du *drame poétique avec musique de scène ou intermède symphonique...*

Le drame musical créé par Wagner est un genre puissant mais despotique. Il nous submerge tantôt dans la sensation pour nous relancer ensuite à l'extase. Il ne supprime pas la partie intellectuelle et rationnelle de l'homme, mais il la déborde par le torrent des motifs enchevêtrés. Il escamote certaines difficultés psychiques avec la sorcellerie des sons. Il enveloppe et dilue les conclusions ultimes dans la majesté du décor et dans l'océan de la symphonie. On peut concevoir, dis-je, un drame poétique se mouvant dans la région intellectuelle, mais plongeant par ses racines dans le sol de l'instinct et touchant par ses sommets au monde spirituel, drame où la musique purement suggestive n'interviendrait que pour délimiter les sphères, faciliter le glissement insensible de l'une à l'autre. Ce drame laisserait toute sa place à l'être intellectuel et à son verbe créateur, mais en faisant pressentir ce qui l'étreint en bas et l'affranchit en haut. La vie réelle dans toute sa force et toute sa raison serait le domaine propre de l'action, mais la musique lui rappellerait de temps à autre les énergies profondes de la nature inconsciente ou la liberté sans borne et la beauté de la vie divine. Ce serait une autre réfraction de cette chose in-

sondable et complexe, multiple et infinie qui s'appelle l'homme, dans le prisme de l'art.

... Ici la musique, au lieu de tout commenter et de tout exprimer pour son propre compte, se contenterait de créer des atmosphères, d'esquisser des perspectives, d'entr'ouvrir des au delà...

J'ai fait cette longue citation parce que je partage entièrement les sympathies de M. Schuré pour le drame parlé sur accompagnement symphonique et qu'il me serait impossible d'exprimer, avec plus d'exactitude et de sobriété que l'illustre et noble auteur du *Drame musical* et des *grands Initiés*, les arguments en faveur d'un tel genre. Ces quelques paragraphes expriment avec une clarté parfaite les avantages que procurerait l'adjonction des sonorités orchestrales au verbe dramatique, en laissant à celui-ci toute liberté d'évolution, toute netteté d'expression dans le plan mental et en lui apportant le secours de l'ébranlement corporel dans la région des instincts et des émotions métaphysiques dans la région spirituelle.

Si je me permets d'aborder à mon tour cette question, c'est par un côté tout autre et simplement pour démontrer que des raisons d'ordre musical corroborent en l'espèce les considérations dramatiques de M. Schuré.

Depuis quelque temps, en effet, chez les compositeurs modernes le chant humain tend à perdre la valeur musicale qui jadis se concentrait entièrement sur lui. Plus nous allons, plus l'écriture vocale devient amélodique et se dépouille de toute puissance expressive émotionnelle. L'effort des musiciens modernes, quand il s'agit de mettre en musique un poème ou une page de prose, se réduit uniquement à noter chaque syllabe, non point suivant les inflexions spontanées que leur dicterait le sentiment de la pièce, mais en se conformant, d'une part, aux exigences de la trame symphonique préconçue, qui seule reflète ce sentiment et, d'autre part, aux moindres intentions littéraires du texte. Il en résulte une sorte de mélopée bâtarde absolument dénuée d'intérêt. Remarquez bien que je ne crois pas nécessaire pour écrire un chant vocal intéressant de se confiner dans le couplet de l'ancienne romance, dans l'air du vieil opéra, ni même dans la stance symétrique de Schumann. La mélodie continue de Wagner donne encore à la voix humaine un rôle d'une haute musicalité. Mais la récitation notée contemporaine arrive à un tournant où elle ne saurait s'attarder bien longtemps sous peine d'étioler à jamais notre sensibilité musicale.

La valeur artistique de ces mélopées est absolument nulle. Car leurs courbes sans ampleur, sans direction générale, toutes faites de crochets douteux, de sinuosités étranges, sans cesse interrompues ou faussées, ne renferment aucune beauté propre, aucun pouvoir de susciter en nous la moindre émotion inconsciente. Tordez autant que vous le voudrez la ligne d'une exclamation mélodique; arrivez-en, si cela vous plaît, à la douloureuse et singulière contexture atteinte par Borodine dans « Mon chant est amer et sauvage! » encore faut-il que je saisisse le développement général de votre pensée, et que les ondulations de votre phrase ne soient point uniquement régies par la volonté de faire un sort à chaque mot.

J'ai lu, je ne sais où, qu'un acteur, — il devait être de Marseille, — en chantant ces vers d'opéra :

> Si d'un pêcheur napolitain
> Le ciel voulait faire un monarque,
> Je dirais, en guidant ma barque...

faisait tour à tour le geste de jeter des filets à la mer, de montrer le zénith, de se couronner la tête et de godiller vivement. Les compositeurs à la mode n'en usent guère d'autre sorte quand il s'agit de mettre en musique le moindre quatrain.

Encore si ce parti pris donnait une déclamation de haute valeur poétique ou psychique. Mais quelle folie de prétendre lutter au moyen des douze intervalles de notre gamme chromatique avec les milliers d'inflexions qu'un acteur intelligent et bien doué *trouve lui-même et varie suivant les conditions du moment* pour exprimer les nuances d'un texte ! Jamais ni M. Delmas, ni Mme Raunay ne tireront d'une mélodie contemporaine des effets *littéraires* comparables à ceux qu'obtiennent, avec les ressources infiniment supérieures du parler libre, M. Mounet-Sully ou Mme Segond-Weber dans le style tragique, M. Brasseur ou Mlle Lavallière dans la comédie, M. Antoine et Mlle Suzanne Després dans le drame psychologique.

Que faire alors ? Pousser plus loin le raffinement de la notation ? Chantez donc les magnifiques *Solitudes* des frères Hillemacher et vous verrez que le dernier degré dans ce genre est atteint sous peine de choir dans l'irréalisable et le déliquescent. Revenir, au contraire, vers le mélos plus simple d'un Schubert ? Est-ce qu'on remonte les pentes ? Exceptionnellement un exquis poète musical comme M. Jaques-Dalcroze y pourra réussir par prédisposition natale, mais ce ne peut être qu'un phénomène isolé et charmant.

Il n'y a donc qu'une solution. Celle indiquée par M. Schuré : le parler libre et franc, instrument d'expression correcte et mentale, joint à la symphonie instrumentale, merveilleux excitateur de commotions physiques et d'intuitions transcendantes, et j'attends avec impatience le compositeur qui voudra bien écrire une partie d'orchestre continue pour la *Dame de la Mer* ou pour quelque drame de même ordre. Je lui prédis un beau succès.

JEAN D'UDINE.

LA QUESTION DES DROITS D'AUTEURS

CETTE question au fond assez simple, mais que l'on a compliquée à plaisir, fait toujours couler beaucoup d'encre. J'aimerais, en la traitant, élever un peu le débat, le sortir des régions où d'ordinaire il se traîne. Je me refuse en particulier à discuter avec ceux pour qui toute la question se résume en ceci : Comment faire pour ne *rien payer ?* Quel truc inventer pour priver les compositeurs de leur maigre gain ? — Ce petit jeu d'esprit est un tremplin sûr pour tous les chercheurs de facile popularité aux dépens des musiciens. En criant aux sociétés musicales qu'on les vole, qu'on les exploite, on flatte chez elles de certains instincts et empêche l'épanouissement d'autres instincts plus nobles, ceux de la justice et de la reconnaissance. Il existe chez nous des journaux dans lesquels on cherche à tirer parti contre la Société des droits d'auteurs de la campagne menée ailleurs contre cette institution. Ce procédé est analogue à celui de certains journaux qui reproduisent en Suisse des articles contre le militarisme publiés dans les pays à armées permanentes ; et créent ainsi une confusion entre ces dernières et nos milices. En matière de droits d'auteurs, il y a un premier point à établir : la différence essentielle existant entre la France et la Suisse. Cent ans de pratique ont familiarisé nos voisins avec la notion de la propriété intellectuelle. Elle n'y est plus contestée par qui que ce soit. Les tribunaux ont par de multiples arrêts établi une jurisprudence constante et la perception des droits s'y pratique avec autant de régularité que celle des impôts. Quand nous en serons là chez nous, je serai tout disposé à discuter avec nos sociétés les arguments de la Fédération musicale française. Mais nous n'en sommes pas là, il s'en faut, et en plaçant la question sur le terrain où cherchent à l'attirer certains journaux suisses, il n'est pas douteux